

TARIFS :

1 Heure : 17,50 €

Puis facturation au ¼ d'heure...

(Si l'intervention ne dure que 30 mn : 9,00 €)

Attention : les temps de trajet pour le transport des déchets sera comptabilisé et facturé.

Les sommes versées au titre de ces travaux sont déductibles des impôts, dans la limite des plafonds définis par la loi de finances

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires....

Le PAIEMENT

Une facture et un titre de paiement vous seront transmis.
Le règlement s'effectuera auprès du trésor public, ou par prélèvement

Vous ne devez effectuer aucun règlement auprès de l'agent qui interviendra à votre domicile.

Le CIAS BDP c'est aussi :

↳ L'ACTION SOCIALE

↳ Le SERVICE AIDE À DOMICILE « PRESTATAIRE & MANDATAIRE »

- AIDE MENAGERE
- AUXILIAIRES DE VIE

↳ Le Service « PORTAGE REPAS A DOMICILE »

↳ La garde d'enfants de + de 3 ans

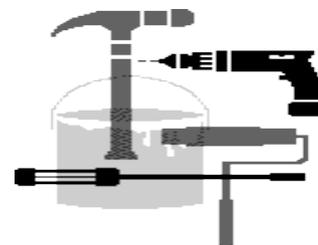
↳ Un service «HEBERGEMENT» Personnes Agées

Résidence MONPAZIER (10 Appartements)

MARPA Le BUISSON (25 Appartements)



SERVICE « HOMME TOUTES MAINS »



Informations et renseignements :

Antenne de BEAUMONT : 05 53 74 15 16
Antenne du BUISSON de CADOUIN : **05.53.22.97.90**
Antenne de LALINDE : 05 53 61 19 80
Antenne de MONPAZIER : 05 53 22 67 64

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h – 14h à 18h

OBJECTIF :

Vous êtes âgé de plus de 60 ans, handicapé, ou quel que soit votre âge, et les petits travaux, le bricolage deviennent un désagrément auquel vous ne pouvez plus faire face...

Un agent du CIAS peut se déplacer pour toutes ces petites bricoles qu'un artisan ou un membre de votre famille ne peuvent ou ne veulent plus faire ...

L'INTERVENTION :

S'effectuera au domicile des bénéficiaires
du Lundi au Vendredi,
sur rendez vous fixé par téléphone.

LISTE DES TRAVAUX



Exemples de travaux qui peuvent être effectués :__



Dans votre cuisine :

- changer les joints de robinet
- poser des étagères
- changer les tuyaux d'alimentation de votre gazinière
- lessiver les murs
- changer les ampoules ou tubes néon, un fusible
- réaménager votre pièce
-
-



Dans la salle de bain :

- changer un flexible de douche
- réparer un système de chasse d'eau
- nettoyer un siphon
-
-



Dans votre salon, salle à manger, chambre :

- déplacer vos meubles
- réaménager votre pièce pour y vivre de façon plus fonctionnelle
-



Dans vos caves, grenier

- trier, ranger
- emmener des objets encombrants, à la déchetterie
-



Dans le Jardin :

- Tonte, taille...
- Débroussaillage
- Entretien de vos plantes et de vos fleurs
- Ramassage de vos fruits et légumes
- Rentrer vos pots de fleurs à l'arrivée de l'hiver, les sortir au printemps
- Rentrer et ranger le bois de chauffage
- Transport des déchets verts à la déchetterie
-



CONDITIONS :

1° Toutes les demandes doivent être formulées et listées lors de la prise de RDV et seront exécutées avec l'accord du CIAS.

2° Les produits d'entretien, et fournitures seront mis à disposition par le bénéficiaire.

3° L'exécution des travaux doit impérativement avoir lieu au domicile du bénéficiaire.

4° Une attestation du service effectué avec les heures d'arrivée et de départ sera signée à la fin de chaque intervention